



STAGE FSU77

13 JUIN 2014 de 9 heures à 16 heures à la bourse du travail à NOISIEL

**Du SYNDICALISME en général et du
SYNDICALISME ENSEIGNANT en particulier**
par Laurent FRAJERMAN chercheur à l'institut de recherche de la FSU
spécialiste du syndicalisme enseignant
le matin

**Suivi l'après midi de débats et réflexions sur comment faire vivre le syndicalisme
au quotidien dans nos lieux de travail ?**

La participation aux stages syndicaux est de **droit** pour tous les fonctionnaires (titulaires, stagiaires ou auxiliaires) en activité. **Ne le laissons pas disparaître !**

Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale. Le congé peut être utilisé pour plusieurs sessions de formation durant la même année scolaire à condition de ne pas dépasser en cumul les **12 jours autorisés pour l'année**. Pour obtenir un congé, il faut déposer une demande individuelle de congé pour formation syndicale *.

Pour les enseignants, elle doit être adressée au par la voie hiérarchique. Soit à l'inspection académique pour le premier degré soit au rectorat pour le second degré, au moins un mois avant la date du stage (soit le **13 mai 2014**). Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

*

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE
(à reproduire à la main)

NOM.....Prénom.....

Grade ou fonction

Etablissement.....

à- *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service – (1).*

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 13 juin 2014 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail de Noisiel lundi 13 juin 2014

Il est organisé par la FSU77 sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale).

A

Le.....

Signature

(2) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(3) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'Etat".

S'inscrire en même temps

par courrier FSU77 2 rue de varenne 77000 MELUN ou mail fsu77@fsu.fr

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
TELEPHONE :	COURRIEL :
CATEGORIE :	SYNDICAT :
s'inscrit au stage du vendredi 13 juin 2014 à la bourse du travail à NOISIEL	
prendra son repas sur place oui non	